

## Déclaration préalable CAPD du 27 avril 2018

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

En introduction, nous souhaitons évoquer l'actualité directe de notre Ministère et aborder les « **recommandations** » de M. Blanquer ! Nous notons le terme employé et rappellerons à nos collègues qu'il ne s'agit pas de consignes. Les pratiques préconisées ne sont en rien révolutionnaires, elles sont d'ores et déjà très largement appliquées par les enseignants. Les constats sur le terrain confirment cette évidence. Nous le réaffirmons en citant un communiqué des IEN de l'Unsa : « les enseignants sont des professionnels consciencieux et efficaces qui, massivement et naturellement, s'orientent vers des pratiques pédagogiques efficaces et cohérentes. » Notre ministre ne cesse de parler de l'École de la confiance mais réserve sa parole en priorité aux organes de presse plutôt qu'aux enseignants. Il génère ainsi plutôt mal-être et défiance que bien-être et confiance.

Cette CAPD est pour nous l'occasion d'insister sur le **besoin d'accompagnement et de mobilité de nos collègues.**

Les demandes de congé formation professionnelle sont toujours aussi nombreuses, et les documents sont éloquentes quant aux réels besoins de reconversion et / ou de formation. Nous n'avons eu de cesse de le répéter les années précédentes, le nombre de mois octroyés est insuffisant et ne permettra pas de satisfaire toutes les demandes.

Parallèlement à cela, la formation continue manque indéniablement, et les professeurs des écoles cherchent des solutions pour y pallier. Ce déficit de formation continue entraine les enseignants vers une certaine démotivation, un flou professionnel, voire à d'éventuelles reconversions ou démissions. Il n'est pas acceptable qu'un ministère laisse des professionnels compétents, se sentant abandonnés, quitter la profession. Le ministre préfère-t-il la vacation à la vocation ? Allons-nous vers une contractualisation de personnels précaires dans les classes ? Et quand parlons-nous de l'aide nécessaire, de la valorisation et de la confiance aux enseignants de ce pays ?

La disponibilité et le temps partiel font partie des besoins de nos collègues et cela semble devenir de plus en plus complexe d'avoir une réponse favorable. Face aux refus divers pour manque de moyens ou nécessité de service, nos collègues se sentent dans l'impossibilité d'évoluer et ressentent un manque de considération.

Si la spirale restrictive se confirme, la confiance et la motivation de nos collègues ne cesseront de s'amoinrir.

Entrons maintenant dans le cadre du **mouvement principal**. Cette année, complexité a rimé avec opacité. Nous tenons ici à rappeler notre souhait de respect de confidentialité des documents de travail. La diffusion de pré-résultats entraîne doute, frustration, déception et stigmatisation, notamment pour nos collègues qui arrivent avec des barèmes liés aux bonifications d'ordre médical. Cela va à l'encontre d'une éthique qui nous est chère et discrédite le travail des commissaires paritaires !

Plusieurs points sont à souligner :

CP dédoublés : nous demandons à ce que les collègues directeurs.trices en poste, exerçant déjà en CP dans les écoles concernées, puissent continuer à le faire.

Nous demandons également, comme cela existait il y a quelques temps, le retour du recueil préalable des candidatures, qui permettait aux enseignants sans poste de saisir des vœux réellement accessibles. En effet, nos collègues pourraient établir un mouvement cohérent, des postes étant déjà bloqués pour les futurs stagiaires. Nous réitérons sur ce point notre souhait d'être concertés en amont des instances, pour favoriser l'accueil des stagiaires tout en ne bloquant pas le mouvement des personnels.

Concernant les départs en formation CAPPEI, nous souhaitons que les demandes soient étudiées et validées en amont des opérations de mouvement. Il est important de pouvoir donner de la lisibilité et de la transparence dans la publication des postes offerts. Le blocage de supports, auquel nous nous opposons, a eu pour effet de perturber les candidats qui ne savaient pas s'ils devaient participer au mouvement. Cela a également perturbé les collègues titulaires des options requises qui ne retrouvaient pas les supports auxquels prétendre.

En conclusion, nous ne pouvons évoquer la question des personnels dans cette instance sans pointer le malaise actuel dans la **Fonction publique**. Après avoir écouté attentivement le Président de la République et noté son silence sur cette question, l'UNSA regrette que celui-ci n'envisage les services publics que sous l'angle d'un fardeau budgétaire. Pourtant, pour nous UNSA, ils constituent le socle de la solidarité républicaine, réduisent significativement les inégalités sociales et renforcent la cohésion sociale.

**C'est pourquoi l'UNSA appelle les agents du service public, à se mobiliser massivement, y compris en faisant grève, le mardi 22 mai prochain.**

Les commissaires paritaires du SE-Unsa : **Jérôme BOUSQUET – Natacha ETOURNEAU – Thierry HADJADJI – Sébastien PICHON – Gwenola TEMPLÉ – Sabine TURSCHWEL**